



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## équipements

Question écrite n° 53271

### Texte de la question

M. Jean-Pierre Abelin appelle la plus vive attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur le retard français en imagerie médicale. Le sous-équipement en radiologie moderne, donc en imagerie par résonance magnétique (IRM), inquiète de plus en plus les médecins et spécialistes qui font face à des maladies graves dont ils ne peuvent dépister les lésions que grâce à ce système. En effet, si une IRM n'est pas faite dans les jours suivant les premières manifestations des maladies qui compressent la moelle épinière, le patient peut perdre l'usage de ses membres. De plus, s'il faut cinq semaines pour obtenir une IRM cérébrale, cela risque de réduire les chances de survie du malade. Malheureusement, la France est très en retard dans ce domaine. Quelques chiffres montrent l'ampleur du problème : fin 1999 il y avait 182 IRM en France, contre 1 148 en Allemagne et 340 en Espagne, soit, rapporté au nombre d'habitants, à peine plus qu'en Turquie. L'Allemagne dispose actuellement de 1 654 scanners, l'Italie de 1 154 et la France de 531. En France, l'encadrement administratif de l'installation de ces équipements en empêche le développement. A cela il faut ajouter les disparités régionales qui existent entre l'Ile-de-France qui dispose de 37 IRM alors que la Corse n'en a aucune, et de 105 scanners contre 7 en Franche-Comté. Cette carence entraîne un autre problème qui est celui des délais d'attente, qui peut se révéler dangereux et dans certains cas provoquer la mort du patient. Pour pallier cette situation, les médecins ont recours à d'autres examens moins performants qui ne répondent pas à leurs attentes et les empêchent de parfaire leur diagnostic et donc de trouver le bon traitement. Malgré les efforts qui ont été faits en termes d'investissement dans de nouveaux matériels, 20 des 44 IRM autorisées en 1998 par le Gouvernement ne sont toujours pas installées, en raison de procédures très longues. Par conséquent, il demande quelles mesures elle compte prendre pour que la France puisse rapidement combler son impressionnant retard et assurer à ces malades une meilleure protection.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Pierre Abelin](#)

**Circonscription :** Vienne (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 53271

**Rubrique :** Établissements de santé

**Ministère interrogé :** santé et handicapés

**Ministère attributaire :** santé, famille et personnes handicapées

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 6 novembre 2000, page 6322